



Demi-pension

La restauration est gérée par une société sous contrat d'affermage avec le lycée.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le prix du repas varie entre 0.50€ et 4,09€.

Le prix du repas dépend du quotient familial. Un coupon est envoyé aux familles par la CAF. Il doit être déposé le jour de l'inscription de votre enfant. En l'absence de ce document, le prix du repas sera de 4,09 €.

La restauration fonctionne au repas et non au forfait. Les élèves peuvent déjeuner du lundi au vendredi.

Pour ce faire, les nouveaux élèves doivent impérativement déposer au lycée avant la rentrée un chèque de 40,00€ à l'ordre de la société de restauration : « ELRES » (inscrire au dos du chèque, nom et prénom de l'élève).

Par la suite et pour les anciens élèves, le paiement pourra être effectué par chèque ou via le site internet : <https://tinyurl.com/3fx3tp63>

Le montant du chèque est crédité sur une carte magnétique personnelle qui conditionne le passage au self via un distributeur de plateaux. Le prix de la carte magnétique est de 5,00€, cette somme est déduite du 1^{er} approvisionnement de la carte.

En cas de perte ou de vol, votre enfant doit le signaler le plus rapidement possible au gérant du restaurant qui bloquera son compte et lui indiquera la marche à suivre. En cas de doute un relevé de compte sera établi par le gestionnaire du restaurant scolaire.

Nous pouvons compléter cette aide par le fonds social du lycée (crédits d'Etat). Le document à remplir est à demander au secrétariat. L'examen des dossiers est assuré confidentiellement par le chef d'établissement qui réunit une commission qui attribue les fonds disponibles.

**OUVERTURE du restaurant scolaire aux élèves
à partir du mercredi 6 septembre 2023.**

la proviseure,
Emmanuelle GANTELET